

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 28 mars 2023 –

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Affiché le
ID : 081-248100497-20230328-2023DEL15-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 21 mars 2023	Présents : Délégués titulaires : Mmes VIGROUX M., BAYSSE N., BARRAU F., THOMAS G., GOMEZ G., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J-P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B. et CRAYSSAC C.. Déléguée suppléante : Mme CABROLIER G. (suppléante de Mme FABRE D.).
Date d'affichage : 21 mars 2023	Absents ayant donné pouvoir : Mmes GAUSSERAND D. (pouvoir à M. VIGROUX D.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à Mme THOMAS G.), SOLIER H. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), CAYRE C., (pouvoir à M. RIVA C.), IMBERT J. (pouvoir à Mme ROBERT C.), TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme DEYMIE C.) et BENEDET J-P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.).
Nombre de délégués en exercice : 34	Absentes : Mmes CAMPAGNARO M-C. et GUIBELIN A.. Secrétaire de séance : Mme BAYSSE Nicole.

DEL 2023/15 : Affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation 2022 du budget annexe « Assainissement non collectif ».

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation 2022 du budget annexe « Assainissement non collectif ». Il rappelle que le compte administratif 2022 fait apparaître les montants suivants :

Résultat de clôture de la section d'exploitation	+ 27 216,96 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser de la section investissement	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation de clôture 2022 du budget annexe « Assainissement non collectif » en excédent d'exploitation reporté (ligne R002).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA

Le secrétaire de séance,


Nicole BAYSSE.

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le 31.03.2023.
et publication sur le site internet de la
Communauté le 03.04.2023.
Le Président.


